PROCESSUS D'INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS



L'éducatrice observe l'enfant et formule une inquiétude à la Direction et aux parents.



2. RENCONTRE AVEC LES PARENTS

Rencontre initiale avec les parents pour obtenir le consentement parental pour procéder à l'évaluation par un professionnel et reccueil de toutes informations pertinentes sur l'enfant.



3. ÉVALUATION PAR UN PROFESSIONNEL

Évaluation de l'enfant par un professionnel de la santé et rédaction du rapport du professionnel prescrit par le Ministère.



4. RÉDACTION DU PLAN D'INTÉGRATION

L'éducatrice et la Direction complète le formulaire du plan d'intégration du Ministère.



5. INTÉGRATION DE L'ENFANT

Intégration de l'enfant dans son groupe et mise en place des ressources inclues dans le plan d'intégration



6. SUIVI ET BILAN ANNUEL

Rédaction du bilan annuel par l'éducatrice et réévaluation des objectifs par un professionnel.



7. TRANSITION VERS L'ÉCOLE

Le service de garde prépare une copie du dossier à remettre à l'école